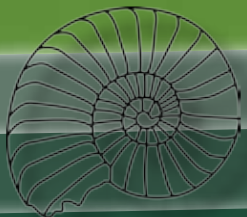


Parc naturel de la Vallée de l'Attert

2015 - 2025

Plan de gestion



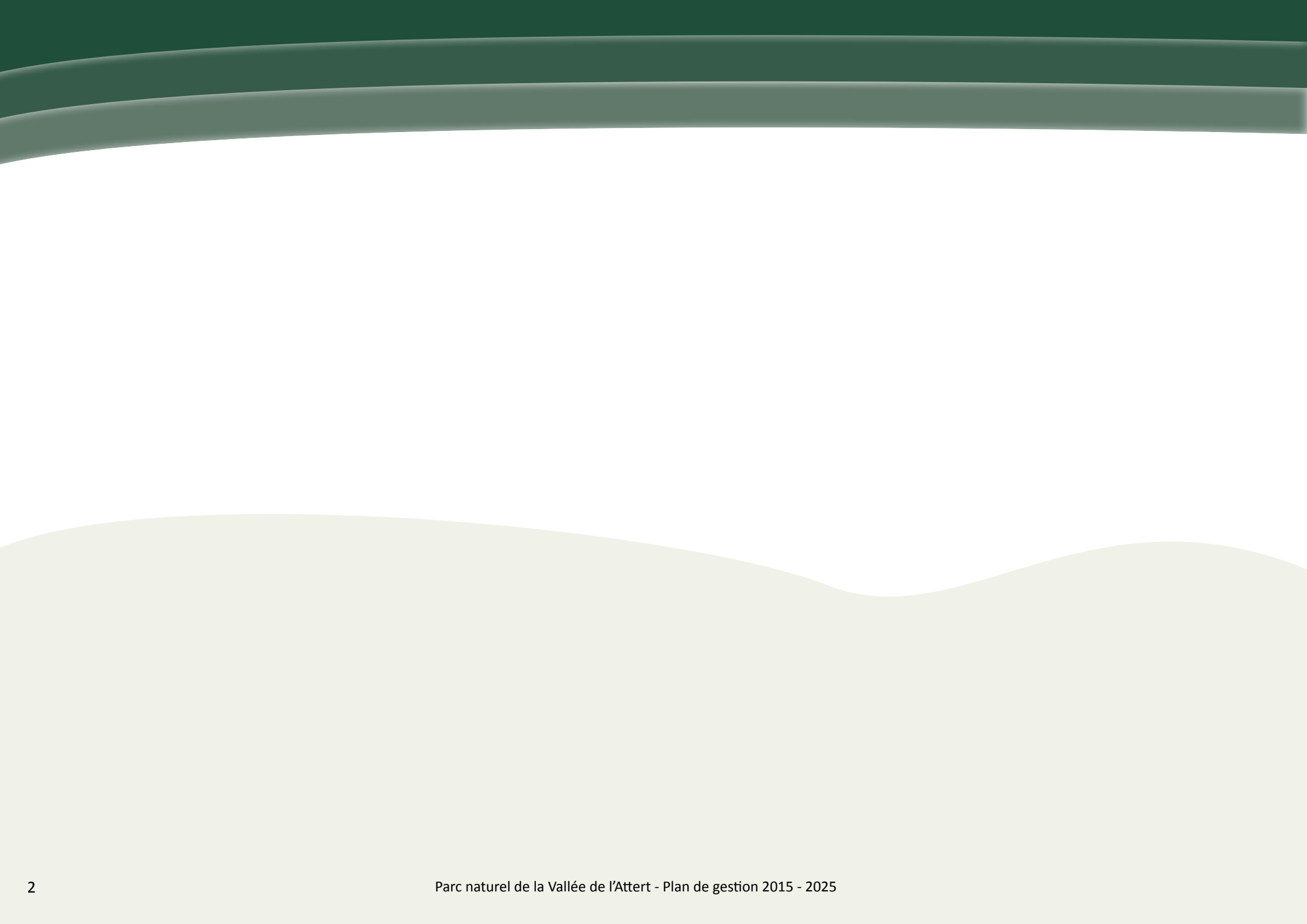


TABLE DES MATIÈRES

LES MISSIONS D’UN PARC NATUREL	5
STRUCTURE DU PLAN DE GESTION	6
MÉTHODOLOGIE POUR L’ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION.....	8
CONTEXTE GÉNÉRAL.....	9
PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL.....	10
1. Restaurer et préserver la biodiversité	14
1.1. Connaître le territoire	14
1.2. Restaurer, maintenir et développer des conditions favorables aux espèces animales et végétales et à leur habitat pour un réseau écologique efficient	14
1.3. Contribuer à la préservation des sites les plus remarquables	15
2. Protection des ressources en eau	15
2.1. Préserver les milieux naturels inféodés à l’eau	15
2.2. Préserver la qualité de l’eau potable	16
3. Sensibiliser	16
PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	17
1. Gérer le paysage.....	19
1.1. Améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques d’aménagement du territoire.....	19
2. Préserver l’espace rural et le cadre de vie.....	19
2.1. Valoriser les patrimoines	19
2.2. Améliorer le cadre de vie	19
3. Promouvoir les paysages.....	20
3.1. Sensibiliser les différents acteurs du territoire	20
DÉVELOPPEMENT RURAL ET ÉCONOMIQUE.....	21
1. Contribuer au développement d’une agriculture durable	23
2. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d’activité en milieu rural et agir pour la création d’emplois	23
2.1. Accompagner les initiatives économiques partageant les valeurs « parc naturel »	23
2.2. Valoriser les filières, produits et savoir-faire locaux.....	24

3.	Développer et soutenir une offre culturelle audacieuse et ouverte et valoriser l'identité culturelle francique-mosellane	24
3.1.	Soutenir l'initiative des acteurs culturels et associatifs sur le territoire et les mettre en réseau	24
3.2.	Inviter la culture sur le territoire.....	24
3.3.	Valoriser l'identité culturelle francique-mosellane	24
4.	Valoriser le territoire en développant un tourisme durable et diffus et promouvoir une image « Parc naturel ».....	25
4.1.	Accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche environnementale et en faire des relais d'informations « Parc naturel »	25
4.2.	Promouvoir les modes de déplacements doux pour la découverte du territoire.....	25
4.3.	Assurer la promotion du territoire du Parc en tant que destination touristique verte.....	25
5.	Economiser l'énergie et développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire	26
5.1.	Inciter à l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie	26
5.2.	Accompagner les initiatives ou projets d'énergies renouvelables	26
	INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION	27
	PARTENARIAT ET COOPÉRATIONS.....	28
1.	Consolider et agrandir les partenariats.....	28
	ACCUEIL, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC	30
1.	Mieux faire comprendre le territoire	32
2.	Amplifier la communication	32
3.	Inciter aux démarches globales de développement durable	33
	MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS.....	34

LES MISSIONS D'UN PARC NATUREL

L'article 7 du décret wallon sur les parcs naturels du 3 juillet 2008 définit les missions des parcs naturels :

Le parc naturel vise à :

- 1° assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du parc naturel ;
- 2° contribuer, dans les limites du périmètre du parc naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
- 3° encourager le développement durable sur le territoire du parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie ;
- 4° organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- 5° participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne ;
- 6° rechercher la collaboration entre les parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration

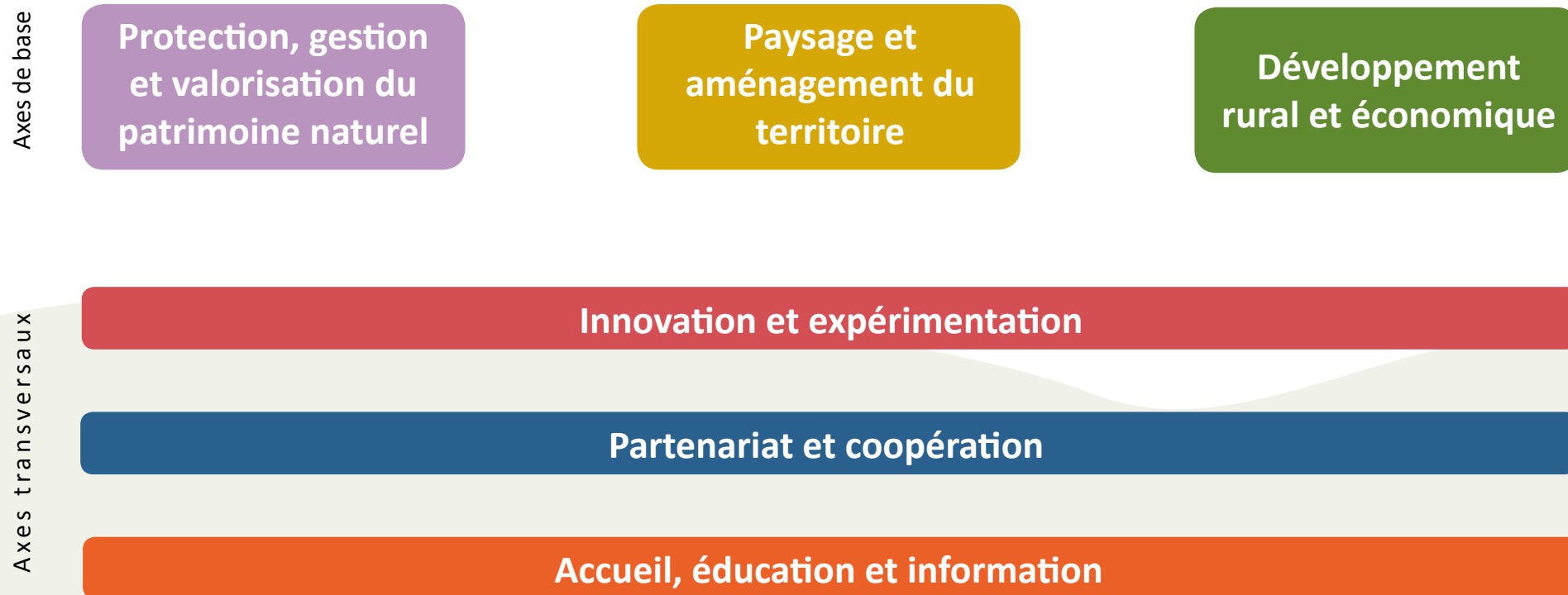
transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes ;

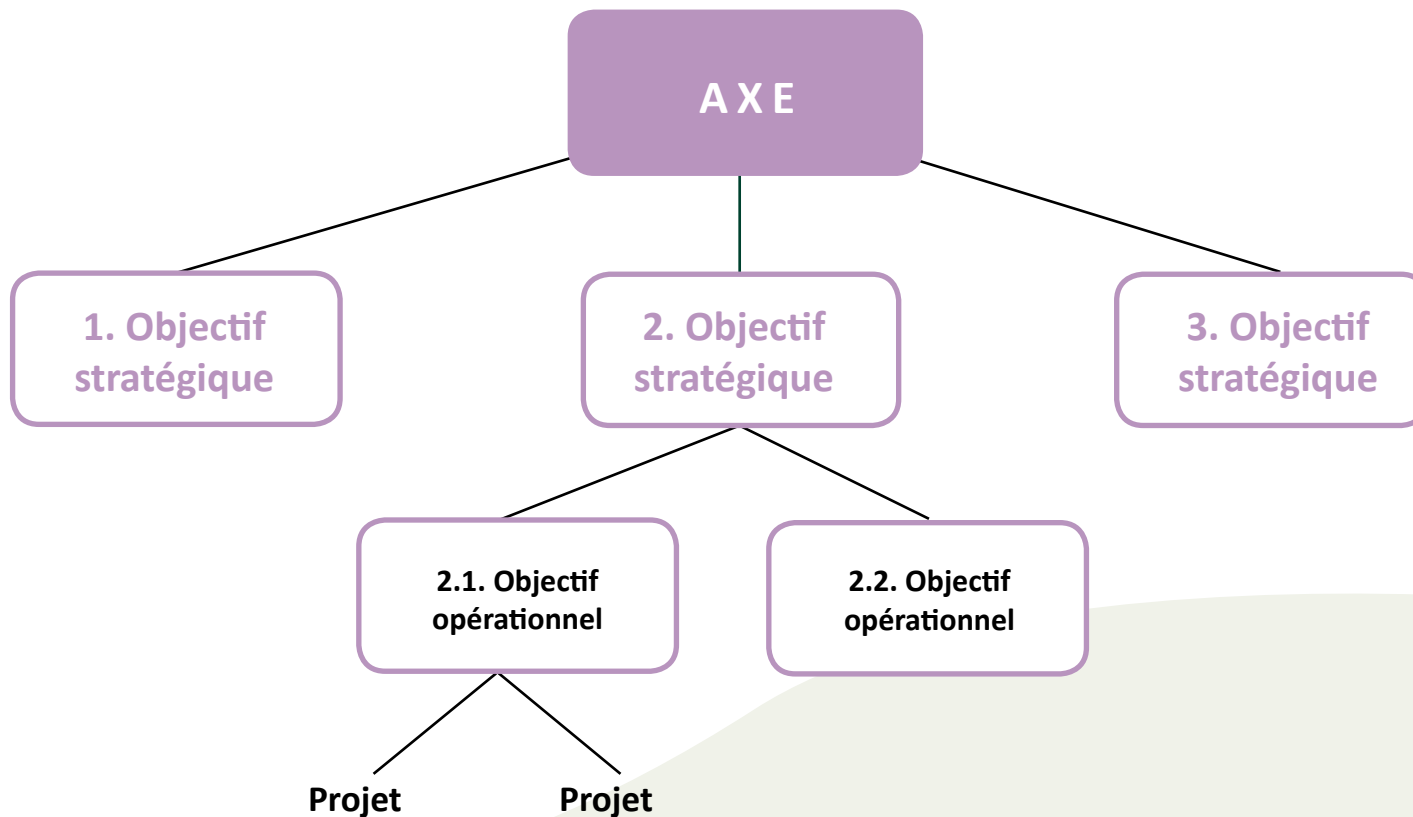
- 7° susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural soit assurée.



STRUCTURE DU PLAN DE GESTION

La fédération des Parcs naturels de Wallonie a réalisé en concertation avec les parcs naturels et en tenant compte des exigences du décret de 2008 se rapportant au fonctionnement des parcs naturels wallons une structure de plan de plan de gestion applicable à tous les parcs naturels. C'est cette structure qui a été suivie pour l'élaboration du plan de gestion.





Dans le texte, on retrouve la structure de la manière suivante :

AXE

1. Objectif stratégique

1.1. Objectif opérationnel

- Projet

Elaboration du bilan des actions menées

Ce bilan a été réalisé par l'équipe du Parc dans le cadre du 20^e anniversaire du Parc. Une brochure intitulée « 20 ans d'actions dans le Parc naturel de la Vallée de l'Attert » a été distribuée dans tous les ménages et écoles du territoire ainsi que lors du dimanche festif des 20 ans en juin 2014.

Elaboration du diagnostic territorial

Ce travail a été fait en interne. Il s'est fortement basé sur :

- le travail réalisé en 2011 par l'équipe technique du Parc naturel lors de l'étude et la cartographie du réseau écologique du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du PCDN de la commune d'Attert
- le diagnostic effectué par le Fondation Rurale de Wallonie pour l'établissement du PCDR de la commune d'Attert

Concertation, avis

Le conseil d'administration de l'asbl Commission de gestion du Parc naturel de la Vallée de l'Attert réuni en novembre 2014 a déterminé un timing de réalisation et une méthodologie de travail.

Une soirée débat a été organisée le 2 février

2015 : après une présentation du bilan des 20 ans d'actions du Parc et de la structure du plan de gestion et de ses axes de travail, les participants ont fait part de leurs suggestions d'objectifs ou de projets.

L'ensemble de la population a été invitée par un toute-boite. Une invitation personnalisée a également été envoyée à des acteurs importants du territoire : le DNF, le cercle ornithologique du val d'Attert, le Syndicat d'initiative, le comice agricole, le contrat de rivière, le service urbanisme de la commune, la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne, les architectes de la commune, les comités fleuris, les apiculteurs, les agriculteurs, les producteurs, les épiceries, les commerces, les entreprises, les propriétaires de gîtes, l'asbl Au Pays de l'Attert et les membres de l'asbl Commission de Gestion du Parc naturel de la Vallée de l'Attert et du conseil communal.

Une trentaine de participants étaient présents.

Ensuite, la structure et les objectifs stratégiques et opérationnels ont été présentés en collège communal puis en conseil communal.

Certains partenaires clés ont été rencontrés par l'équipe technique :

- Le syndicat d'initiative du Val d'Attert et l'échevin au Tourisme

- La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et le bourgmestre
- Le DNF du cantonnement d'Arlon y compris les services pêche et Natura 2000
- Le comice agricole, des agriculteurs du territoire et l'échevin à l'agriculture
- Le président du cercle ornithologique du Val d'Attert
- L'asbl au Pays de l'Attert

Rédaction du plan de gestion

Ensuite, le plan de gestion a été rédigé par l'équipe technique en tenant compte des propositions faites par les personnes rencontrées.

Adoption du plan de gestion

Le plan de gestion a été présenté et adopté par l'assemblée générale de l'asbl « Commission de Gestion du Parc naturel de la Vallée de l'Attert » le 8 juin 2015 et par le conseil communal d'Attert le 17 juillet 2015. Il a été envoyé pour accord au service extérieur DNF, Direction d'Arlon en juillet 2015. Cette version finale tient compte des propositions faites par les différentes instances.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Parc naturel de la Vallée de l'Attert a été créé le 14 juillet 1994 pour donner une vision environnementale au développement amorcé depuis plusieurs années. C'est le troisième parc installé en Région wallonne et le premier en Province du Luxembourg. Son périmètre coïncide avec les limites de la commune d'Attert.

Situé à mi-chemin entre Arlon et Martelange dans le sud de la province du Luxembourg, le territoire du Parc occupe une zone charnière entre la forêt d'Anlier sur sol ardennais d'une part et les célèbres cuestas du Pays lorrain d'autre part.

Sur 7 095 ha de superficie totale, 32 % sont occupés par les bois et 52 % par les terres agricoles dont 2 300 ha de prairies permanentes, le reste se partageant entre parcelles bâties et affectations diverses. Le rôle de la prairie domine dans l'affectation du sol de la vallée de l'Attert. L'élevage porte principalement sur les bovins, tant pour les produits laitiers que pour la viande. Prairies et terres labourables alternent le plus souvent et des buissons et des haies s'allient aux rideaux d'arbres pour conférer au paysage un caractère semi-bocager. Des étendues plus ouvertes existent cependant à l'est du territoire.

La forêt occupe environ 42 % du territoire du

sud Luxembourg. Elle s'équilibre statistiquement entre moitié feuillus et moitié résineux surtout des épicéas. Dans la vallée de l'Attert, limitée au nord-ouest par la forêt d'Anlier, la cuesta sinémurienne sert de support à un boisement composé principalement de feuillus mais où interviennent aussi des conifères. Les résineux sont plantés sur une multitude de petites parcelles privées abandonnées par l'agriculture. Un grand nombre de bois communaux émaille la vallée.

L'Attert, rivière qui a donné son nom au Parc naturel, prend sa source à Nobressart. Elle traverse la commune d'ouest en est pour ensuite passer la frontière belgo-luxembourgeoise et se jeter dans l'Alzette, la Sûre, la Moselle et enfin le Rhin. L'Attert et ses nombreux affluents sont à l'origine d'un important maillage écologique fait de cours d'eau, de zones humides, d'aulnaies alluviales, de haies et d'arbres bordant les berges et les ruisseaux.

Grâce à son patrimoine naturel exceptionnel le tourisme dans le Parc naturel est un tourisme vert et diffus fait de promenades et de découvertes de la nature.

La situation économique de la commune d'Attert est caractérisée par sa proximité avec

le Luxembourg, important pourvoyeur d'emplois. Le taux de travailleurs transfrontaliers dans la commune était de 54,7 % en 2010. De plus la commune d'Attert a connu une hausse de population de 73,33 % en l'espace de 30 ans.

Le tissu associatif est très actif avec plus de 26 associations dans la vallée qui œuvrent dans des domaines du sport, de la culture ou encore de l'éducation des jeunes.

Contexte

Situé à mi-chemin entre Arlon et Martelange, le territoire du Parc occupe une zone charnière entre la forêt d'Anlier sur sol ardennais d'une part et les célèbres cuestas du pays lorrain d'autre part. C'est cette originalité qui est en bonne partie responsable de la grande richesse de son milieu naturel. On peut ainsi rencontrer une mosaïque de milieux très différents dus à la diversité du sous-sol que l'on rencontre sur le territoire : les marnières (zone d'extraction des marnes que l'on utilisait pour amender les champs), les mardelles (petites mares issues de la dissolution des marnes calcaires) qui abritent les laiches et les joncs ; les carrières et leurs pelouses calcarifères sont des sites qui possèdent une végétation remarquable et originale grâce à leur sol particulier.

D'autre part, 22 % du territoire d'Attert est classé Natura 2000. Il comprend principalement le bassin de l'Attert et une partie des marais de la Haute-Semois et du bois de Heinsch. De nombreux Sites de Grand Intérêt Biologique et 7 réserves naturelles sont également répertoriés sur la commune.

Une grande partie de milieux ouverts se trouvent en zone agricole. Le rôle de la prairie domine dans l'affectation du sol de la vallée

de l'Attert. L'agriculture exerce une pression surtout dans l'est de la commune sur le plateau de Grendel-Tontelange où le réseau écologique est très faible.

Les milieux forestiers présentent un potentiel d'accueil important pour la biodiversité. La forêt occupe 32 % du territoire. Elle est composée pour moitié de feuillus et pour moitié de résineux. Un tiers de la forêt est soumise au régime forestier.

Le Parc naturel de la Vallée de l'Attert recèle une avifaune hors du commun, on y observe la nidification d'espèces rares ou en régression telles que le Milan royal ou le Milan noir, le Pie-grièche écorcheur, la Perdrix grise, le Pic mar, etc. La vallée de l'Attert peut être considérée comme un important relais migratoire, ses zones humides, ses bocages et ses prairies permanentes riches en nourriture abritent de nombreux oiseaux en halte migratoire.

Malgré tous ces atouts, le réseau écologique est très morcelé et peu dense. Les surfaces intéressantes sont de petite taille. La priorité doit être donnée au maintien du réseau écologique sur le territoire et à l'amélioration de ses potentialités.

Une attention particulière doit également être accordée aux zones centrales du réseau écolo-

gique. Un statut officiel de protection, le classement en réserve naturelle, peut être envisagé pour plusieurs sites.

Depuis 2001, il existe un contrat rivière Attert-Kontrakt transfrontalier belgo-luxembourgeois qui met en place une dynamique durable visant à une participation active de tous les usagers et intervenants en vue d'une gestion globale de la rivière. Le contrat rivière sous-entend également une étude et une réflexion qui prennent en compte non seulement les problèmes liés à l'eau, à la qualité de notre environnement, à la protection de la nature, mais aussi à l'aménagement du territoire, au tourisme, au patrimoine...

Plusieurs études réalisées précédemment ont permis d'avoir une bonne vision de l'état du bassin versant. La résolution des points noirs mis en évidence (libre circulation, état des berges) sera un des volets à considérer en plus de la préservation de la qualité de l'eau des nappes phréatiques.

Au niveau de sa mise en œuvre, le territoire d'Attert possède de nombreux outils pour sa gestion environnementale : PCDN, convention bords de routes, convention fauchage tardif, Plan Maya, convention Combles et Clochers, Contrat Rivière Attert...

Le Parc naturel doit s'appuyer sur ces différents outils disponibles afin d'optimiser ses actions. De plus, il peut compter sur une popu-

lation motivée et dynamique qui individuellement ou par l'intermédiaire d'associations se mobilise et est demandeuse d'information et

d'animations nature. La sensibilisation à l'environnement est d'ailleurs l'un des grands points que le Parc veut développer.



Tableau des Atouts, Faiblesses, Opportunité et Menaces (AFOM)

Biodiversité			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Grande diversité zone charnière Ardenne Cuestas</p> <p>Morcellement des milieux</p> <p>Milieux secs carrières et sablières abandonnées</p> <p>Milieux humides (23 mares, mardelles, mégaphorbiaies, prairies humides)</p> <p>Forêts, Prairies, Bocages, Arbres remarquables</p> <p>Vergers et verger conservatoire</p> <p>Territoire rural : 27,5 % en terres cultivées, 28,1 % prés et pâtures, 32,7 % bois</p> <p>Agriculture majoritairement extensive</p> <p>Peu de pression touristique</p> <p>Avifaune magnifique : Milan noir, Milan royal, Hirondelle de rivage...</p> <p>Espèces rares : Immortelles des sables, Œillet deltoïde, Saule rampant, Triton crêté</p> <p>24 sites de Grand Intérêt Biologique, 7 réserves naturelles,</p> <p>22 % du territoire en site Natura 2000</p> <p>SIG</p>	<p>N4 coupe le territoire</p> <p>Morcellement des milieux - petites surfaces</p> <p>Peu de connexions au niveau réseau écologique</p> <p>Développement des espèces invasives</p> <p>Arrachage de haies</p> <p>Peu de sites classés</p>	<p>PN depuis 20 ans -> Bonne connaissance du territoire</p> <p>Nombreux outils de gestion et de sensibilisation : Plan Maya, PCDN, RN, Natura 2000, Combles et Clochers, bords de route, contrat de rivière, MAE, Life</p> <p>Ecoles réceptives</p> <p>Tissu associatif motivé</p> <p>Population réceptive</p>	<p>Pression immobilière</p> <p>Urbanisation</p> <p>Vieillessement des vergers</p> <p>Espèces invasives</p>

Eau			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Tête de bassin</p> <p>Gestion communale de l'eau potable</p> <p>Bonne connaissance de l'état du réseau hydrographique par des études (localisation des points noirs, étude des nitrates dans les captages d'eau)</p> <p>Abreuvoirs et accès à l'eau aménagés</p> <p>Aménagements pilotes par végétalisation des berges</p>	<p>Une seule station d'épuration</p> <p>Peu de rives clôturées (accès du bétail à l'eau)</p> <p>2 gros obstacles (Schadeck et Luxeroth)</p> <p>Plantation d'épicéas en bord de rivière</p>	<p>Contrat de rivière</p> <p>Subvention SPW pour clôture des berges</p> <p>AGRIWAL, NITRAWAL</p> <p>Journée de l'eau</p>	<p>Nitrates agricoles</p> <p>Pesticides agricoles et domestiques</p> <p>Espèces invasives</p> <p>Rejets domestiques non contrôlés vont augmenter si augmentation des habitations</p>

1. Restaurer et préserver la biodiversité

1.1. Connaître le territoire

La connaissance du territoire est une donnée fondamentale pour bien le préserver. Les études et les recherches qui ont lieu sur le territoire fournissent de précieuses informations sur l'état de la biodiversité mais aussi sur son évolution. Les inventaires dans les réserves naturelles ou les Sites de Grand Intérêt Biologique permettent de suivre l'état de conservation des sites et d'adapter leur mode de gestion. Mais découvrir ou suivre les données floristiques et faunistiques sur tout le territoire permet de voir là où la nature a besoin d'un coup de pouce pour être maintenue et développée.

La collecte des données peut se faire à partir d'études de spécialistes mais aussi via des particuliers intéressés et formés pour établir un réseau d'observateurs sur le territoire.

Nos projets :

- Poursuivre les inventaires faunistiques et floristiques sur tout le territoire
- Mise à jour des données dans la base de données du système d'information géographique SIG

- Créer un réseau d'observateurs de la faune et de la flore sur le territoire

1.2. Restaurer, maintenir et développer des conditions favorables aux espèces animales et végétales et à leur habitat pour un réseau écologique efficient

Le réseau écologique est composé de zones noyaux protégées ou non reliées par des zones tampons et des zones corridors telles que des petits biotopes et des éléments naturels de structure linéaire dans le paysage (haies, fossés, lisières forestières, sentiers, mares, petits ruisseaux, etc.). Ces habitats sont de plus en plus fragmentés et dégradés, ce qui nuit à l'efficacité du réseau et le rend plus vulnérable par exemple aux espèces invasives ou aux modifications de l'environnement. La préservation et l'extension du réseau écologique lui permet de remplir son rôle de service écosystémique (préservation de l'eau potable, diminution de l'érosion, ressource pour les pollinisateurs...).

Nos projets :

- Définir les espèces menacées et mettre en œuvre les actions en faveur de la préservation de leur habitat (par exemple, éteindre l'éclairage des bâtiments publics pour les chauve-souris)

- Gestion des invasives (faune et flore)
- Maintenir et développer les éléments du réseau écologique et de la nature ordinaire
 - ✓ Maintenir et développer le maillage de haies par des distributions d'arbustes, des aides à la plantation, des inventaires, par l'application du règlement communal sur l'arrachage des haies...
 - ✓ Promouvoir les vergers par la distribution d'arbres, des aides à la taille, l'identification des variétés...
 - ✓ Préserver les bords de routes comme zone refuge pour les espèces (fauchage tardif...)
 - ✓ Aménager les bords de champs en laissant une bande non moissonnée pour les oiseaux
 - ✓ Développer et promouvoir les jardins au naturel
 - ✓ Aménager des zones de lisières forestières étagées et diversifiées
 - ✓ Augmenter le réseau de mares pour la colonisation des espèces (triton crêté...) et étudier la possibilité de réintroduire dans ces mares des espèces menacées

- Gérer et préserver les milieux caractéristiques de la vallée (mégaphorbiaies, carrières, aulnaies, prairies humides...)
- Mettre en place des conditions favorables aux pollinisateurs
- Récolter localement des graines d'espèces intéressantes pour les propager sur le territoire (dans les réserves...)

1.3. Contribuer à la préservation des sites les plus remarquables

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) représentent le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation. Véritables noyaux de diversité biologique, ils sont indispensables pour organiser l'ossature du réseau écologique. Les SGIB occupent 5,6 % du territoire du Parc.

Certains sites sont classés en réserves naturelles. Il y en a 7 sur le territoire dont deux Réserves Naturelles privées sont en cours d'agrément. Il s'agit de la RN du Marais de Grendel et le Site de la Carrière de Tattert. L'ensemble des réserves couvre 2,2 % du territoire.

Nos projets :

- Développer la création de nouvelles réserves naturelles (Carrière de Nobressart, prairies humides...) et proposer des plans de gestion en fonction des objectifs (espèces, habitats...)
- Augmenter le nombre de réserves naturelles classées afin de leur offrir un statut de protection plus élevée
- Gérer les réserves naturelles existantes en collaboration avec les gestionnaires

2. Protection des ressources en eau

Un des challenges des années qui viennent est l'amélioration de la qualité physico-chimique de nos rivières par la construction de stations d'épuration encore absentes sur le territoire du Parc. Ces 5 installations prévues par l'AIVE devraient permettre d'épurer les eaux sales des maisons reliées aux collecteurs avant de la rejeter dans les cours d'eau. Mais la protection des ressources en eau fait aussi partie des rôles du Parc tant pour les cours d'eau que pour les captages.

2.1. Préserver les milieux naturels inféodés à l'eau

La vallée de l'Attert est riche en milieux aquatiques. De nombreuses sources donnent naissance à bon nombre de cours d'eau qui rejoignent en grande majorité le sous-bassin de la Moselle dont, ici, l'Attert est la principale rivière. La présence d'une zone argileuse surmontée d'une couche de sable a permis la création de plusieurs zones humides dont certaines sont classées en réserves naturelles. Il est donc important de veiller à la préservation de ces milieux naturels inféodés à l'eau.

Nos projets

- Préserver les berges
 - ✓ En incitant les agriculteurs à les clôturer (avec pose d'abreuvoir) ou à aménager des accès à l'eau
 - ✓ En épaulant les agriculteurs dans leurs demandes de subventions
 - ✓ En revégétalisant les berges tout en permettant la nidification d'espèces telles que l'Hirondelle de rivage et le Martin-pêcheur
 - ✓ En rajeunissant et/ou plantant de la ripisylve et en entretenant les berges

- Favoriser la libre circulation des poissons en levant les obstacles sur leur parcours (échelle à poissons, par exemple)

2.2. Préserver la qualité de l'eau potable

Les habitants de la vallée de l'Attert bénéficient d'une eau de très bonne qualité, riche en calcium du côté de la Lorraine, riche en fer du côté ardennais. La commune d'Attert a conservé la gestion et la distribution de l'eau potable. Cette eau déjà très propre à sa source ne nécessite qu'un traitement par UV. Pourtant, certaines analyses ont montré un taux de nitrate approchant de la limite autorisée à un des points de captage. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour retrouver et conserver la qualité de notre eau potable.

Nos projets

- Protéger les zones de captages en définissant les zones réelles de captage. Mais aussi en recherchant l'origine des nitrates et d'autres composés nocifs retrouvés dans l'eau
- Promouvoir des pratiques et des aménagements respectueux des ressources en eau

3. Sensibiliser

Que serait la préservation de l'environne-

ment si elle n'impliquait pas le public ? Pour protéger, il faut connaître. Aussi, il est nécessaire d'informer le grand public, de l'inviter à participer ou à s'engager dans des actions de sauvegarde de notre biodiversité.

Nos projets

- Impliquer le grand public
 - ✓ En l'invitant à favoriser et à développer la biodiversité dans son environnement proche (distribution de graines et d'arbres, démonstration de taille, conseils pour un jardin au naturel, pose de nichoirs...)
 - ✓ En l'incitant à préserver les milieux aquatiques et plus particulièrement les nappes phréatiques
 - ✓ En proposant des visites guidées de sites et des balades Nature
 - ✓ En participant aux journées à thèmes (Journée Mondiale de l'Eau, Opération Communes et Rivières Propres (OCRP), Chouette soirée, Nuit de la Chauve-souris, aube des oiseaux, Semaine sans pesticide...)
 - ✓ En organisant régulièrement des conférences sur de multiples sujets

- Impliquer la commune
 - ✓ En coordonnant les programmes communaux de préservation de l'environnement (Combles et Clochers, Plan Maya, bords de route, PCDN, OCRP...)



Contexte

Attert propose essentiellement le paysage de la dépression de l'Attert. Entre le versant ardennais et le front de la côte sinémurienne, tous deux boisés, la profonde dépression de l'Attert présente des paysages de prairies marqués par un relief creusé souligné par des îlots boisés. L'habitat s'y regroupe en villages et hameaux.

Les entités rurales de la commune se caractérisent par des villages dont l'implantation, l'évolution et les formes de bâti répondent, globalement, à la logique de développement de l'habitat rural de Lorraine. Le volume des maisons traditionnelles est celui de la maison-bloc du pays d'Arlon.

L'identité des villages est encore bien préservée malgré la forte pression immobilière due à la proximité du Grand-Duché de Luxembourg. Un des enjeux sera donc de maîtriser l'urbanisation importante tout en préservant et gérant les paysages de qualité, l'espace agricole et la ruralité des villages.

Pour faire face à ce défi, de nombreux outils sont disponibles : le RGBSR, l'adoption d'une charte paysagère, la collaboration avec la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne...

Attert a adopté le RGBSR il y a plus de 20 ans. Il a permis par son application l'insertion harmonieuse de maisons individuelles au cœur des villages, de petits ensembles d'habitation créant ainsi de nouveaux espaces-rues de qualité, la juxtaposition sans monotonie de bâtiments le long de voiries plus rectilignes, etc. Le RGBSR a fait ses preuves sur la commune d'Attert mais il faut lui apporter des

adaptations notamment au niveau de l'intégration des nouvelles énergies et du développement durable pour qu'il continue à être un outil performant pour la commune.

Les projets se réalisent en étroite collaboration avec la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne qui œuvre sur le territoire.



Tableau des Atouts, Faiblesses, Opportunité et Menaces (AFOM)

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Territoire rural Villages préservés Fort taux de maisons rénovées RGBSR Paysages de qualité Identité paysagère	N4 Lignes à haute-tension	Charte paysagère à réaliser Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne Conseiller en énergie disponible sur le territoire	Mauvaise intégration des projets en énergies renouvelables (éolien, panneaux suiveurs...) Urbanisation importante Pression immobilière Prix de l'immobilier Augmentation du parc automobile



1. Gérer le paysage

1.1. Améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Ils permettent d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets de territoire au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leurs sont attribuées.

Nos projets :

- Se doter d'un outil de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine paysager : la charte paysagère
- Accompagner les demandes de permis par des remises d'avis
- Inventorier les points de vue
- Relayer les outils régionaux auprès des autorités communales et vice-versa
- Intégrer les enjeux liés à la biodiversité, au sol et à l'eau dans l'aménagement du territoire (limiter les zones imperméables, types de revêtements...)

- Mettre en place un observatoire du paysage (photographique, constats, réflexions...)

2. Préserver l'espace rural et le cadre de vie

2.1. Valoriser les patrimoines

La vallée de l'Attert est dotée d'un petit patrimoine populaire où calvaires, chapelles, patrimoines funéraires, lavoirs, arbres remarquables... sont les témoins des activités de la région. La connaissance du patrimoine est un préalable à sa préservation et son appropriation.

- Inventorier, restaurer et promouvoir le petit patrimoine naturel et bâti

2.2. Améliorer le cadre de vie

La Commune d'Attert ne possède pas de schéma de structure. Cependant l'étude des zones et îlots (zones urbanisables dont la mise en œuvre nécessite une ouverture de voirie) non encore bâtis serait utile afin d'avoir une planification préalable avant la mise en œuvre de ces poches foncières. Il est essentiel d'avoir une stratégie d'ensemble pour la gestion future de l'espace. Par ailleurs, les fermes traditionnelles formant l'essentiel du patrimoine rural sont soumises à la pression de la demande immo-

bilière ; leur réaffectation doit donc être encadrée, voire anticipée. Enfin, d'autres éléments de l'espace bâti contribuent à la cohérence du cadre de vie et doivent retenir notre attention : les espaces publics villageois, les entrées de village, la signalisation, les zonings...

Nos projets :

- Rédiger des lignes de conduite pour anticiper une urbanisation cohérente des poches foncières
- Préserver les fermes traditionnelles en faisant un travail prospectif de repérage et de recommandations
- Aménager les entrées de villages (végétalisation, mobilité...)
- Valoriser les espaces publics dans les villages
- Simplifier ou limiter les panneaux de signalisation présents sur le territoire
- Encourager l'intégration paysagère des zones artisanales et d'autres zones intéressantes
- Adapter le RGBSR en tenant compte notamment de l'agenda 21

- Adapter le nuancier pour les façades rurales de la Lorraine belge aux spécificités du territoire du Parc



3. Promouvoir les paysages

3.1. Sensibiliser les différents acteurs du territoire

- Organiser des balades paysagères, réalisation de publications, conférences

DÉVELOPPEMENT RURAL ET ÉCONOMIQUE

Tableau des Atouts, Faiblesses, Opportunité et Menaces (AFOM)

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Agriculture			
Exploitations familiales Agriculture diversifiée	Peu de repreneurs L'âge élevé des chefs d'exploitation	Développement des circuits courts	Terres rachetées par des Grand-Ducaux à des prix élevés Diminution du nombre d'agriculteurs
Économie locale			
Entreprenariat demandeur	Peu de commerces Peu de producteurs Pas de hall relais	2 zones artisanales au plan de secteur	
Culture			
Vie associative, sportive et culturelle importante Nombreuses associations Événements culturels de qualité : nuit celtique, Tontegrange, musique dans la Vallée	Bénévoles parfois peu nombreux Offre culturelle extérieure importante Pas d'agenda culturel commun		Difficulté de renouveler les bénévoles

Tourisme			
<p>Nombreuses belles promenades pédestres</p> <p>Les gîtes se développent depuis quelques années</p> <p>Belle région – beaux paysages</p> <p>Maison du Parc avec scénographie</p> <p>Nombreux panneaux didactiques répartis sur le territoire</p> <p>Nobressart labélisé plus beau village de Wallonie</p>	<p>Manque de promenades à vélo ou à cheval</p> <p>Peu d'infrastructures d'accueil (pique-nique, camping-car...)</p> <p>N4 empêche les longs circuits sur le territoire</p>	<p>SI très actif</p> <p>Maison du Tourisme</p>	
Energie			
<p>Dynamique en place depuis plus de 10 ans avec de nombreux projets pilote</p> <p>Bons conseils donnés</p>	<p>Intérêt fluctuant en fonction du prix de l'énergie</p>	<p>Nombreux partenaires via l'asbl au Pays de l'Attert</p>	
Mobilité			
<p>Bon état des routes</p> <p>Liaisons intervillages existent</p> <p>N4</p>	<p>Pas de piste cyclable</p> <p>Peu de solutions alternatives à la voiture</p> <p>Peu de transports en commun</p>	<p>Plan communal de mobilité</p>	

1. Contribuer au développement d'une agriculture durable

Jadis, le territoire du Parc était essentiellement voué à l'agriculture. Cette activité a façonné les paysages faits d'une mosaïque de prés et de champs bordés de quelques haies encore présentes. Sur les plateaux fertiles, les cultures diversifiées permettent aux agriculteurs une certaine autonomie. Dans les fonds de vallée et sur les coteaux, l'élevage viandeux et laitier, à parts égales, trouvent de quoi pâturer. Les fermes sont de petites exploitations familiales. Hélas, cette agriculture à dimension humaine tend à disparaître peu à peu. En raison, notamment, des charges financières de plus en plus importantes et de la pression immobilière due à la proximité avec le Grand-duché de Luxembourg. Si la nouvelle PAC permettra de mieux soutenir les petites exploitations, le Parc a aussi un rôle à jouer.

Nos projets

- Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles notamment en préservant la qualité des sols et en limitant leur érosion tout en veillant à économiser et protéger nos ressources en eau.

- Privilégier une agriculture transfrontalière harmonieuse en concertation avec le Grand-duché
 - ✓ En veillant à une bonne gestion des effluents d'élevage et du charroi
 - ✓ En attirant l'attention sur l'état sanitaire du bétail et notamment l'utilisation raisonnée des vermifuges
- Soutenir le développement de nouvelles productions (épeautre, autres races bovines, coquelicot, plantes médicinales, sarrasin...)
- Sensibiliser le monde agricole sur les enjeux environnementaux
 - ✓ En adaptant le guide des bonnes pratiques agricoles aux réalités du Parc
 - ✓ En incitant au maintien et à l'entretien des haies
- Informer le grand public sur le travail des agriculteurs par la publication de divers articles

2. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois

2.1. Accompagner les initiatives économiques partageant les valeurs « parc naturel »

Le tissu économique de la vallée de l'Attert est constitué de petites et moyennes entreprises artisanales, commerciales et de services qui doivent être soutenues ou développées. Le Parc naturel encourage et soutient les acteurs économiques (artisans, commerces, professions libérales) qui mettent en œuvre les principes du développement durable et qui mènent des actions en matière d'environnement, d'énergies renouvelables et de valorisation des productions et savoir-faire locaux.

Nos projets

- Soutenir et encadrer des idées innovantes et l'émergence de nouveaux types d'activités sur le territoire
- Accueillir de jeunes entrepreneurs
- Mettre en réseaux le secteur économique

2.2. Valoriser les filières, produits et savoir-faire locaux

Les productions locales ne sont pas nombreuses sur le territoire. Il n'est donc pas facile de proposer une gamme variée. Heureusement, une réflexion est menée au niveau de tous les parcs naturels de Wallonie pour proposer une marque unique et commune « Parc naturel » permettant de promouvoir les productions locales et de valoriser les circuits courts alimentaires sur le territoire des 10 Parcs naturels de Wallonie.

Nos projets :

- Encadrer les producteurs pour l'adhésion à la marque
- Valoriser les produits « labélisés »
- Favoriser les circuits courts et la consommation locale



3. Développer et soutenir une offre culturelle audacieuse et ouverte et valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

3.1. Soutenir l'initiative des acteurs culturels et associatifs sur le territoire et les mettre en réseau

Le territoire se caractérise par une vie culturelle active, animée par des associations et leurs bénévoles. Chaque année, des spectacles de qualité sont programmés dans nos villages. Certains événements revêtent d'ailleurs une importance de niveau régional.

Les infrastructures accueillant ces événements sont en général les salles de village et les églises.

Les artistes sont également nombreux et les cours artistiques se multiplient : peintures, poterie, dessin...

Nos projets

- Soutenir les créations culturelles et artistiques sur des thématiques spécifiques au territoire

- Renforcer la mise en réseau de ces acteurs culturels et créer de synergies
- Accompagner de nouvelles initiatives ou de nouveaux acteurs dans le domaine de la culture

3.2. Inviter la culture sur le territoire

L'objectif est d'accroître et de diversifier la vie culturelle, aux côtés des acteurs culturels locaux et de la rendre accessible à divers publics. Le Parc naturel est également un territoire ouvert aux autres cultures.

Nos projets

- Mettre sur pied des animations et manifestations valorisant le patrimoine, l'histoire et les savoir-faire locaux
- Accueillir des événements multiculturels
- Investir de nouveaux sites

3.3. Valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

La vallée de l'Attert est riche d'une histoire et d'un patrimoine qui ont marqué son territoire. Son développement a été considérablement influencé par ses différentes appartenances, tantôt à la Hollande, tantôt à la France, tantôt au Grand-duché du Luxembourg... On remarque la présence du francique mosellan

(luxembourgeois) du Pays d'Arlon ou « Arelerland ». Son usage courant se perd toujours un peu plus avec le temps qui passe mais il est important de mettre en valeur cette identité culturelle forte.

Nos projets :

- Réaliser un inventaire littéraire de ce qui a été écrit sur le territoire
- Mettre sur pied des cycles de conférences notamment sur la toponymie
- Rédiger un livre sur l'histoire du territoire
- Faire des interviews de nos aînés, véritables passeurs d'histoire pour ne pas perdre cette mémoire

4. Valoriser le territoire en développant un tourisme durable et diffus et promouvoir une image « Parc naturel »

La Vallée de l'Attert n'est pas un territoire de tourisme de masse. Elle n'a pas de grands équipements de loisirs et le Parc naturel n'a pas vocation d'en accueillir sur son territoire. Elle reste une zone rurale authentique pour des séjours à la recherche de la nature, du grand calme, de la vie rurale, de l'histoire, des

promenades et des rencontres dans le monde des campagnes.

4.1. Accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche environnementale et en faire des relais d'informations « Parc naturel »

Peu présents lors de la création du Parc naturel, les hébergements touristiques se sont développés ces dernières années. Il est donc important de sensibiliser les propriétaires à l'esprit « Parc naturel » et qu'ils deviennent des ambassadeurs du Parc en proposant un accueil de qualité et connaissant bien le territoire et ses richesses patrimoniales.

Nos projets :

- Accompagner les hébergements afin de diminuer leur empreinte écologique en leur proposant un audit et un plan d'actions
- Etablir un code de bonne conduite « bonnes pratiques du touriste dans un Parc naturel »
- Mettre à disposition des hébergements une malle d'observations, un carnet pédagogique et un listing des guides nature
- Faire de ces hébergements un relais d'informations mettant en évidence les richesses locales comme les sites naturels,

les produits locaux, les événements culturels

4.2. Promouvoir les modes de déplacements doux pour la découverte du territoire

Le territoire est déjà bien équipé en circuits pédestres balisés. Par contre, les circuits vélo sont peu nombreux et il n'existe pas de circuits équestres. Or la demande existe.

Nos projets :

- Effectuer un entretien régulier des sentiers et chemins sur le territoire et du balisage
- Développer avec les acteurs touristiques de nouveaux itinéraires pour tout type de vélo et pour cavaliers
- Coordonner et promouvoir l'ensemble des itinéraires de promenade

4.3. Assurer la promotion du territoire du Parc en tant que destination touristique verte

Nos projets :

- Informer le public par la mise en place d'une politique d'édition et de diffusion de l'information : brochure de présentation générale ou de découverte d'un site ou d'un circuit à thème

- Elaborer et installer des outils de sensibilisation au patrimoine naturel, paysager ou culturel : panneaux didactiques de découverte du territoire, circuits thématiques

5. Economiser l'énergie et développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire

Les projets seront menés avec l'asbl au Pays de l'Attert qui travaille dans ce domaine depuis une quinzaine d'années. La commune d'Attert a adhéré à la Convention des Maires et s'engage ainsi envers la Commission européenne à réduire de 20 % la consommation d'énergie, de diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et produire 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables. Le territoire du Parc a une échelle pertinente pour susciter l'engagement de chacun dans cet enjeu mondial.

5.1. Inciter à l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie

Les économies d'énergie, ce sont des gestes simples à la maison, au bureau ou à la maison de village, des équipements performants, des

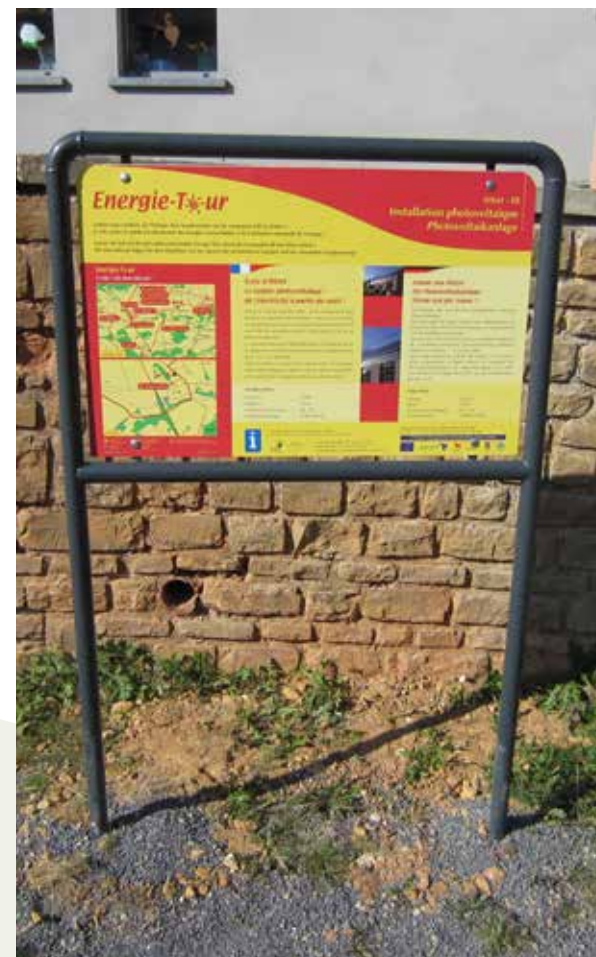
constructions aux architectures et matériaux adaptés, un entretien régulier des installations, des déplacements mieux organisés.

- Informer et sensibiliser les différents usagers : habitants, mouvements associatifs, commune, écoles...
- Inciter à une utilisation rationnelle de l'éclairage public
- Favoriser les modes de déplacement doux

5.2. Accompagner les initiatives ou projets d'énergies renouvelables

Des audits de bâtiments publics ont déjà été réalisés. De nombreux conseils ont été donnés aux habitants souhaitant acheter ou rénover une maison en intégrant des énergies renouvelables dans leur projet mais ce travail doit être continu.

- Développer les différentes filières d'énergies renouvelables, notamment la filière-bois
- Sensibiliser et informer les différents usagers



Les parcs naturels peuvent être qualifiés de « laboratoire » où des méthodes innovantes sont mises en œuvre. Ils contribuent à des programmes de recherche et initient des actions expérimentales menées en fonction des projets et de leurs problèmes rencontrés sur le terrain. De nouveaux processus de planification et de gestion de l'espace rural sont imaginés, testés et ensuite reproduits sur d'autres territoires.

Le Parc naturel va poursuivre son partenariat avec de nombreux partenaires scientifiques et pédagogiques compétents. Citons par exemple la collaboration avec le Département des Sciences et Gestion de l'Environnement de l'Université de Liège campus d'Arlon pour déterminer l'origine du taux élevé de nitrates dans les eaux du captage de Post.

Le Parc naturel offre une équipe multidisciplinaire ayant une excellente connaissance du terrain, des acteurs et des politiques menées sur son territoire, ce qui constitue un atout pour les conseils à apporter à la commune, aux écoles, aux associations, aux porteurs de projet ou pour la remise d'avis.

Les différents projets mis en place au niveau local ou transfrontalier comportent tous des échanges de bonnes pratiques entre parte-

naires.

Le Parc dispose également d'une taille idéale pour l'expérimentation en grandeur nature des dispositifs innovants.

Il reste un interlocuteur privilégié entre les politiques régionales, fédérales ou européennes et les acteurs locaux de terrain.

Le Parc naturel n'est pas un territoire qui vit en vase clos. A travers ses projets, il a établi un partenariat important tant avec les acteurs locaux que régionaux ou au-delà des frontières.

Au sein du territoire, le Parc naturel est très proche des élus et du personnel de la commune d'Attert, des écoles, des habitants et des mouvements associatifs.

L'équipe technique travaille en collaboration avec

- l'asbl Au Pays de l'Attert qui assure le volet « énergie » sur le territoire du PNVA
- la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne qui a son siège social à Attert
- les agents du DNF, Direction d'Arlon

Pour la rédaction de ce nouveau plan de gestion, le Parc a associé ces acteurs de terrain et la population. Pour sa mise en œuvre, le Parc s'appuiera également sur ces différents publics. Cette démarche participative permettra de renforcer le sentiment d'appartenance au Parc et la cohésion du territoire.

En dehors du territoire, sur le versant wallon, le Parc naturel est membre de différentes associations : Maison du Tourisme du Pays d'Arlon, Fédération des Parcs Naturels de Wallonie,

Réseau Idée... Il collabore avec différents services de la Province de Luxembourg : miroir des festivals, département du développement durable... Il est également le relais entre les acteurs locaux et des projets menés par des structures extérieures comme le Life-Herbages ou le Life-Elia. Des partenariats avec des structures scientifiques et universitaires sont établis en fonction des besoins dans les projets.

En matière de coopération transfrontalière, de nombreux partenariats existent et ont débouché sur des projets concrets. Depuis 1996, Attert entretient une collaboration étroite avec les communes luxembourgeoises de Beckerich, Ell, Préizerdaul et Redange dont l'animation est assurée par le Parc naturel. Grâce à cette dynamique, des activités entre les habitants des deux pays sont organisées par le biais du sport, de la culture ou des échanges entre les écoles...

Moteur de sa construction et de sa mise en place, le Parc naturel est partenaire du Contrat de Rivière Attert coordonné par la Maison de l'Eau à Redange. Il collabore avec l'association luxembourgeoise de protection de la nature, « Hëllef fir d'Natur » pour la gestion du marais de Grendel. Un groupe de travail transfrontalier va également se mettre en place pour

l'épandage des fumiers et lisiers.

Le Parc établit également des contacts avec les parcs naturels grand-ducaux de la Sûre et de l'Our ainsi qu'avec le Parc naturel régional français de Lorraine.

1. Consolider et agrandir les partenariats

Rappelons que cet axe est transversal et concerne tous les domaines d'actions : environnement, aménagement du territoire, tourisme, économie, culture... Le Parc naturel joue un rôle important pour mettre en synergie les différents acteurs et pour consolider ces partenariats tant à l'échelle locale, régionale ou européenne, au niveau public et privé.

L'élaboration du nouveau plan de gestion a permis des débats et rencontres qui ne doivent pas se limiter à cette période de rédaction. Il est important d'impliquer les acteurs locaux tout au long des projets. Cette démarche participative renforcera le sentiment d'appartenance au territoire.

En fonction des projets menés, de nouvelles collaborations seront menées. Pour la valorisation de l'identité culturelle, des contacts seront entrepris avec le musée en Piconrue qui dispose de documents se rapportant au

territoire.

Le Parc naturel poursuivra ses rencontres avec les autres parcs naturels wallons et de la Grande Région. Une ouverture vers ces territoires permet d'enrichir les projets réalisés et facilite le transfert des innovations et expérimentations menées.

Nos projets :

- Fédérer les acteurs locaux, impulser des démarches participatives et renforcer l'implication des acteurs
- Assurer le relais entre des organismes européens, régionaux ou nationaux et les acteurs locaux
- Favoriser les échanges de savoir-faire et d'expérience et conduire de nouveaux projets de coopération avec d'autres territoires en Belgique et à l'étranger



Contexte

Le territoire du Parc naturel abrite bon nombre de sites naturels de valeurs, de paysages, de vestiges historiques, de bâtiments à l'architecture traditionnelle, de villages préservés... Il s'avère que ces atouts sont souvent mal connus par la population soit par désintérêt mais aussi et surtout par manque d'information. Les néo-habitants, attirés par la position géographique de la commune d'Attert proche du Grand-duché, ignorent beaucoup du territoire. Mais ces jeunes ménages apportent un regard neuf et participent à l'augmentation de la population scolaire. Ce sont donc là des opportunités à saisir pour faire passer l'idéologie d'un Parc naturel en augmentant et en améliorant sa visibilité notamment par l'utilisation des nouvelles technologies. La scénographie de la Maison du Parc, véritable fenêtre ouverte sur le Parc, est très (trop) peu fréquentée malgré la gratuité offerte aux habitants de la vallée. Là aussi, des efforts sont à fournir pour la mettre en avant et en faire un outil pédagogique performant pour les écoles communales mais aussi les écoles hors territoire (écoles maternelles, primaires et spécialisées).

Toutefois, cet élan démographique entraîne également une urbanisation active avec une



augmentation des surfaces imperméables, la plantation de haies exotiques ou de pelouses uniformes. Le Parc se doit de renseigner, de conseiller les futurs propriétaires sur l'aménagement de l'habitat et de ses abords en accord avec la biodiversité et les économies d'énergie.

Les habitants du Parc ne sont pas inactifs durant leurs loisirs. Beaucoup sont actifs dans les associations locales et organisent des manifestations. Là aussi, il revient au Parc de sensibiliser au respect de l'environnement et de

pousser à poser des gestes écoresponsables. Il en va de même pour toutes les manifestations et activités de toute envergure.

Tableau des Atouts, Faiblesses, Opportunité et Menaces (AFOM)

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Territoire riche en biodiversité, paysages, balades et sites historiques	Territoire parfois mal connu par les habitants et néo-habitants	Balades, expositions, conférences, publications organisées par le Parc	Désintérêt pour le Parc naturel par manque de connaissance
Nombreux enfants		Animations pédagogiques des mercredis et stage Junior Rangers	
7 implantations scolaires		Animations pédagogiques pour les écoles (brochure)	
		Scénographie de la Maison du Parc	
Nombreuses associations			Nombreuses manifestations organisées avec risque de productions de déchets et autres nuisances
Expertise du Parc naturel en matière d'environnement		Accueil de stagiaires, recherches scientifiques	
Augmentation de la population (attire pour le Grand-duché)		asbl Au Pays de l'Attert et Maison de l'Urbanisme Lorraine Ardenne	Nombreuses constructions énergivores ou non respectueuses de l'environnement (haie de thuya, asphaltage...)
		Mise en place d'un Agenda 21	Pénurie en énergies fossiles
	Visibilité du Parc à améliorer	Site internet, FB, nouvelles technologies	

1. Mieux faire comprendre le territoire

Le territoire du Parc recèle de nombreuses possibilités de découverte tant environnementale que patrimoniale. Il est important de les faire découvrir à la population par le biais de diverses activités mais aussi de lui mettre à disposition les outils pour mieux les appréhender. Ainsi mieux informés, mieux formés, les habitants se sentiront plus impliqués dans la sauvegarde de notre environnement.

Nos projets :

- Poursuivre l'offre d'animations pédagogiques de découverte du territoire
 - ✓ Pour les enfants et les jeunes, en organisant des animations scolaires, des animations « Nature » les mercredis après-midi et le stage Junior Rangers
 - ✓ Pour le grand public, lors de balades à thèmes, de formations, de conférences et en partenariat avec des manifestations plus importantes (Nuit des chauves-souris, Aube des oiseaux, Semaine sans pesticides...)

- Développer des outils de sensibilisation et les porter à la connaissance des différents publics
- Gérer et animer la scénographie de la Maison du Parc
- Encourager et soutenir les initiatives locales en adéquation avec l'esprit Parc
- Mettre sur pied un Centre de documentation (bibliothèque) et un Centre de prêt de matériel (jumelles, par exemple)
- Accueillir et répondre aux demandes de stages, d'information ou de recherches scientifiques
- Collaborer avec les autres parcs naturels pour réaliser des inventaires ou organiser des formations (réseau d'observateurs, par exemple)

2. Amplifier la communication

La promotion et la diffusion des informations au sujet des actions du Parc sont primordiales car elles permettent de sensibiliser et de mobiliser les différents publics. Les interventions dans ce domaine concernent des actions destinées aux habitants, élus et acteurs du territoire mais également les visiteurs d'un ou plusieurs jours.

Nos projets :

- Informer les différents publics (habitants, élus, instances publiques, partenaires...) sur les actions du Parc par
 - ✓ L'édition du Courrier du Parc distribué en toutes-boîtes sur le territoire du Parc
 - ✓ La mise à jour du site internet
 - ✓ L'adaptation de l'offre aux nouvelles technologies



- Organiser des événements de promotion du Parc (fête du Parc...)

3. Inciter aux démarches globales de développement durable

Il est dorénavant acquis que nous sommes pleinement responsables de la dégradation de notre environnement, autant sur le point du changement climatique, de la perte de biodiversité, des ressources (eau, sol, air) que de notre santé et notre cadre de vie. A ce titre, le Parc naturel doit proposer divers gestes simples, responsables, et efficaces pour, qu'au quotidien, ils contribuent au développement durable, seule solution censée pour les générations à venir.

Nos projets :

- Promouvoir les gestes éco responsables lors des événements, dans les collectivités, les entreprises, les lieux d'accueil touristiques mais aussi et surtout chez les particuliers.
 - ✓ En intégrant les enjeux environnementaux lors de la construction ou la rénovation de l'habitat par l'utilisation de matériaux écologiques tout en visant aux performances énergétiques
 - ✓ En soutenant la mise en place d'une démarche Agenda 21
 - ✓ En établissant un code de bonne conduite
- Favoriser le covoiturage



MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

Le plan de gestion établi pour les 10 prochaines années est ambitieux et nécessitera des moyens humains et financiers supplémentaires aux moyens disponibles à l'heure actuelle.

Les principales ressources financières de l'asbl Commission de Gestion du Parc naturel de la Vallée de l'Attert sont :

- La subvention de fonctionnement et d'investissements liés aux projets relatifs à la gestion et les deux subventions de fonctionnement relatives à la valorisation du patrimoine naturel ainsi qu'au développement rural octroyées par la Région wallonne, direction générale de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'Environnement
- La commune d'Attert, pouvoir organisateur du Parc
- La subvention annuelle octroyée par la Région wallonne, direction générale de l'aménagement du territoire, logement, patrimoine et Energie portant sur les frais de fonctionnement liés aux missions d'aménagement du territoire en ce compris le paysage

- Les communes grand-ducales de l'association des communes de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise pour les projets menés au niveau transfrontalier
- La maison de l'Eau pour les prestations effectuées par le Parc naturel de la Vallée de l'Attert dans le cadre du contrat de rivière

Ces subventions permettent d'avoir de façon stable une équipe de quatre personnes (un peu plus de 3 ETP) et d'axer principalement les actions sur :

- la biodiversité
- les paysages et l'aménagement du territoire
- l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
- la culture
- sans oublier l'aspect administratif

Il serait important pour le Parc naturel puisse compléter l'équipe pour les missions développement économique et rural, idéalement un chargé de mission « agriculture » et un chargé de mission « tourisme et développement économique ».

Les pistes de financement sont :

- les appels à projets européens, principalement le programme Interreg
- les appels à projets régionaux ou provinciaux
- des subventions ponctuelles pour une action bien précise

Actuellement, le Parc naturel de la Vallée de l'Attert ne bénéficie pas de point APE.

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107
B-6717 Attert

Tél. : 063/22 78 55
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

